



CULTURE

# Guide des aides *pour le livre et la lecture*

2025





**E**ncourager la création et l'émergence de nouveaux talents, permettre un meilleur accès des Franciliens au livre et à la lecture sur l'ensemble du territoire, soutenir l'économie du livre et favoriser la diffusion des œuvres : tels sont les objectifs de la Région Île-de-France.

Dans le cadre de sa politique d'aides en faveur du livre et de la lecture, la Région soutient toute la chaîne du livre : auteurs, éditeurs, librairies indépendantes, bibliothèques et médiathèques, et manifestations littéraires chaque année.

De plus, pour donner le goût de la lecture à tous les publics, en particulier aux jeunes, la Région Île-de-France développe de nombreux programmes d'éducation artistique et culturelle pour les lycéens et apprentis franciliens : Clubs de lecture et lectures à voix haute, Leçons de littérature données par des auteurs, Prix littéraire des lycéens de la Région Île-de-France, la distribution de bons d'achat de livres au Festival du livre de Paris et les résidences d'écrivains en lycée, ou encore la Quinzaine de la librairie pour les lycéens. Depuis 2016, près de 150 000 jeunes ont bénéficié de ces actions.

Enfin, à l'initiative de la Région Île-de-France, 100 boîtes à livres ont été installées dans des gares franciliennes, en partenariat avec la SNCF.

L'ensemble de ces initiatives concourt à faciliter l'accès au livre, à développer la pratique de la lecture, et participe au dynamisme de l'économie du livre.

**PLUS D'INFORMATIONS SUR LES AIDES RÉGIONALES :**  
[www.iledefrance.fr/livre](http://www.iledefrance.fr/livre)

# AIDES AUX PROFESSIONNELS DE LA CHAÎNE DU LIVRE

## AIDE AUX PROJETS ÉDITORIAUX EXCEPTIONNELS

La Région accompagne les projets exceptionnels des éditeurs indépendants franciliens dans les domaines de la création littéraire et des sciences humaines dont l'équilibre économique ne peut être assumé dans le cadre ordinaire de son activité.

### **Bénéficiaires**

Éditeurs indépendants franciliens (création littéraire et sciences humaines).

### **Nature de l'aide**

La subvention peut être d'un montant maximum correspondant à 50 % des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond fixé à 50 000 €.

### **Conditions d'éligibilité**

- Attester du caractère exceptionnel : création d'une collection, d'un ouvrage ambitieux, traductions lourdes...
- Imprimer dans un pays de l'Union européenne.

**Dépôt des demandes sur :**  
[mesdemarches.iledefrance.fr](http://mesdemarches.iledefrance.fr)

**Contact : Laurence Vintejoux**  
[laurence.vintejoux@iledefrance.fr](mailto:laurence.vintejoux@iledefrance.fr)  
**Tél. : 01 53 85 67 53**

## AIDE À LA PROMOTION DES ÉDITEURS

La Région accompagne la promotion des éditeurs indépendants, notamment leur participation à des salons et foires du livre.

### **Bénéficiaires**

- Éditeurs indépendants franciliens (création littéraire et sciences humaines).
- Groupements d'éditeurs indépendants franciliens (création littéraire et sciences humaines).

### **Nature de l'aide**

La subvention peut être d'un montant maximum correspondant à 50 % des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond fixé à 50 000 €.

### **Conditions d'éligibilité**

Présenter les salons ou foires concernés et en quoi ils participent à la stratégie de développement de la ou des maisons d'édition.

**Dépôt des demandes sur :**  
[mesdemarches.iledefrance.fr](http://mesdemarches.iledefrance.fr)

**Contact : Laurence Vintejoux**  
[laurence.vintejoux@iledefrance.fr](mailto:laurence.vintejoux@iledefrance.fr)  
**Tél. : 01 53 85 67 53**

## AIDE AUX PROJETS DES GROUPEMENTS PROFESSIONNELS

La Région accompagne les groupements de professionnels du livre et de la lecture pour l'élaboration d'outils et d'actions communes.

### **Bénéficiaires**

Éditeurs indépendants (création littéraire et sciences humaines), associations, collectifs d'auteurs, libraires indépendantes, collectivités territoriales (bibliothèques, médiathèques).

### **Nature de l'aide**

La subvention peut être d'un montant maximum correspondant à 50 % des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond fixé à 50 000 €.

### **Conditions d'éligibilité**

- Démontrer la qualité et la dimension structurante du projet.
- Présenter un modèle économique viable.

**Dépôt des demandes sur :**  
[mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)

**Contact : Laurence Vintejoux**  
[laurence.vintejoux@iledefrance.fr](mailto:laurence.vintejoux@iledefrance.fr)  
**Tél. : 01 53 85 67 53**

## AIDE AUX PROJETS INNOVANTS

La Région accompagne des projets prenant en compte l'évolution des pratiques culturelles et l'évolution des supports de lecture, inscrits sur le territoire francilien, en direction de nouveaux publics.

### **Bénéficiaires**

Éditeurs indépendants (création littéraire et sciences humaines), associations, collectifs d'auteurs, libraires indépendantes, collectivités territoriales (bibliothèques, médiathèques).

### **Nature de l'aide**

La subvention peut être d'un montant maximum correspondant à 50 % des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond fixé à 50 000 €.

### **Conditions d'éligibilité**

- Présenter un projet à caractère innovant, prenant en compte l'évolution des pratiques culturelles, la diversité des genres littéraires et l'évolution des supports de lecture.
- Démontrer la nouveauté de l'action dans le cadre des activités ordinaires du porteur de projet.
- Porter une attention à la diversité des territoires franciliens et de ses habitants.

**Dépôt des demandes sur :**  
[mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)

**Contact : Laurence Vintejoux**  
[laurence.vintejoux@iledefrance.fr](mailto:laurence.vintejoux@iledefrance.fr)  
**Tél. : 01 53 85 67 53**

# AIDE AUX MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES

**La Région Île-de-France accompagne les manifestations littéraires qui participent au dynamisme des territoires, favorisent la découverte de la création littéraire et des auteurs, et associent les acteurs de la chaîne du livre.**

## **Bénéficiaires**

Associations, auteurs, éditeurs, librairies indépendantes, collectivités territoriales (au travers de leurs bibliothèques notamment).

## **Nature de l'aide**

La subvention est fixée à 40 % de la dépense éligible HT, dans la limite de 100 000 €. Ce taux peut être de 50 % pour les projets situés en zone géographique carencée.

## **Conditions d'éligibilité**

- Présenter un programme culturel singulier valorisant la découverte de la création littéraire, des partenariats avec les professionnels franciliens de la chaîne du livre et avec le monde scolaire, notamment lycéen, des modalités d'inscription dans une dynamique territoriale, une politique tarifaire adaptée au plus grand nombre.

- Attester de la participation d'auteurs dont la rémunération est en conformité avec les usages de la profession.

**Dépôt des demandes sur :**  
[mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)

**Contact : Gwenaëlle Hamelin**  
[gwenaelle.hamelin@iledefrance.fr](mailto:gwenaelle.hamelin@iledefrance.fr)  
**Tél. : 01 53 85 74 74**

## **LA RÉGION AU FESTIVAL DU LIVRE DE PARIS**

Partenaire officiel du Festival du livre de Paris, la Région y invite chaque année des éditeurs indépendants, représentatifs de la créativité et de la diversité de l'édition francilienne, et offre à chaque lycéen inscrit à une visite du festival, un chèque-lire de 18 € à utiliser sur place.

# AIDE AUX LIBRAIRIES INDÉPENDANTES

**L'aide régionale vise à accompagner les projets en investissement de librairies indépendantes franciliennes, tels que la création, la reprise, le déménagement et la rénovation de la librairie, ou encore la constitution de fonds.**

## **Bénéficiaires**

Librairies indépendantes franciliennes.

## **Nature de l'aide**

La subvention peut être d'un montant maximum correspondant à 50 % des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond fixé à 50 000 €.

## **Conditions d'éligibilité**

- Être une librairie de littérature générale ou spécialisée, ouverte au public, dont l'activité principale est la vente de livres neufs et qui favorise la promotion de tous les ouvrages dans leur diversité.
- Disposer d'un capital détenu en majorité par des personnes physiques.
- Préciser la nature de la librairie : qualification du libraire, implantation, spécificité, histoire.

- Dans le cadre de la constitution ou du renforcement d'un fonds, décrire les modalités de constitution, le caractère culturel du fonds.
- En cas de création, reprise, déménagement ou rénovation : dimension culturelle et économique du projet.

**Contact : Laurence Vintejoux**  
[laurence.vintejoux@iledefrance.fr](mailto:laurence.vintejoux@iledefrance.fr)  
**Tél. : 01 53 85 67 53**

# AIDE POUR LES BIBLIOTHÈQUES / MÉDIATHÈQUES

## **Bénéficiaires**

Bibliothèques, médiathèques, collectivités territoriales, personnes morales de droit privé ou public.

## **Nature de l'aide**

- Pour la construction, rénovation ou l'extension des bibliothèques et médiathèques, la Région aide les communes et intercommunalités dans le cadre du Contrat d'aménagement régional.

**Pour plus d'informations, contacter :**

[amenagement@iledefrance.fr](mailto:amenagement@iledefrance.fr)

- Pour l'acquisition, la construction ou la restauration de structures itinérantes : subvention fixée à 30 % maximum des dépenses éligibles, dans la limite de 1 M€.
- Pour le financement d'équipement et de mobilier (dans la suite d'une aide pour construction ou rénovation) : subvention fixée à 30 % maximum des dépenses éligibles, plafonnées à 1 M€.

- Pour la constitution d'un fonds initial (dans la suite d'une aide pour construction ou rénovation) : subvention fixée à 40 % maximum des dépenses éligibles, plafonnées à 1 M€.
- Pour l'acquisition d'équipement et de matériel numérique ou audiovisuel ; la création ou le développement de sites ou applications visant à favoriser la connaissance et la diffusion des œuvres : subvention fixée à 40 % maximum des dépenses éligibles, plafonnées à 1 M€.

**Contact : Gwenaëlle Hamelin**

[gwenaelle.hamelin@iledefrance.fr](mailto:gwenaelle.hamelin@iledefrance.fr)

**Tél. : 01 53 85 74 74**



# PROGRAMME RÉGIONAL DE RÉSIDENCES D'ÉCRIVAINS

Ce dispositif accompagne, sur une durée de 2 à 10 mois, des résidences d'écrivains dans des structures d'accueil en Île-de-France qui favorisent une relation vivante avec le public, tout en permettant à l'auteur de mener son projet d'écriture.

## Bénéficiaires

- En résidence : auteurs, illustrateurs, traducteurs, critiques littéraires, ayant publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur ou un texte dans une revue (papier ou numérique), en langue française ou traduit en français.
- Structures d'accueil publiques ou privées : lycées et CFA, lieux culturels, et particulièrement bibliothèques et librairies.

## Nature de l'aide

- Pour les auteurs : bourse de 2 400 € brut par mois de résidence.
- Pour les structures : subvention fixée à 50 % maximum de la dépense éligible HT, dans la limite de 10 000 €. Le taux peut être de 60 % pour les lieux implantés dans des zones géographiques carencées.

## Conditions d'éligibilité

- Demande portée conjointement par une structure d'accueil et un auteur.
- Présenter le projet : contenu littéraire, ancrage territorial (liens avec les publics, partenariats avec des lycées, bibliothèques, librairies, etc.), programme (ateliers, lectures, rencontres).
- Détail du mode d'intervention de l'auteur (30 % de temps dédié aux actions avec les publics et 70 % au projet d'écriture).

Délai de carence de 3 ans pour les auteurs et de 2 ans pour les structures ayant bénéficié d'une résidence avant le dépôt d'une nouvelle demande.

Dépôt des demandes sur : [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)

## Contacts :

**Vania Marty**

[vania.marty@iledefrance.fr](mailto:vania.marty@iledefrance.fr)

Tél. : 01 53 85 55 86

**Laurie Pozzetto**

[laurie.pozzetto@iledefrance.fr](mailto:laurie.pozzetto@iledefrance.fr)

Tél. : 01 53 85 72 69



# ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

## LES LEÇONS DE LITTÉRATURE

Cette action, qui touche chaque année 100 lycées franciliens, consiste à inviter 3 à 5 classes d'un même établissement à assister à une conférence originale donnée par un écrivain. Celle-ci est suivie d'un échange avec les lycéens, autour des enjeux de la création littéraire. Ces leçons invitent les lycéens à découvrir l'univers d'un auteur, son travail d'écriture, ses lectures, ses sources d'inspiration, sa démarche et ses réflexions.

Parmi les auteurs qui ont animé une leçon de littérature, on peut citer Nancy Huston, Mohamed Mbougar Sarr, Hubert Haddad, Olivia de Lamberterie ou encore Pascale Robert-Diard.

**Contact : Vania Marty**  
[vania.marty@iledefrance.fr](mailto:vania.marty@iledefrance.fr)  
Tél. : 01 53 85 55 86

## LES CLUBS DE LECTURE ET LES LECTURES A VOIX HAUTE

La Région soutient les lycées publics et privés franciliens sous contrat, prêts à créer ou à développer un Club de lecture pour leurs élèves. Elle leur propose ainsi qu'à tous les

autres lycées franciliens d'organiser des Lectures à voix haute données par des grandes voix du théâtre, du cinéma, de la musique, de la radio et du livre.

Ce soutien prend la forme d'une aide de 3 000 € maximum permettant de financer l'acquisition d'ouvrages et les activités du club, en particulier des invitations d'écrivains et de professionnels du secteur du livre.

**Contact : Didier Lemaire**  
[didier.lemaire@iledefrance.fr](mailto:didier.lemaire@iledefrance.fr)  
Tél. : 01 53 85 64 78

## LE PRIX LITTÉRAIRE DES LYCÉENS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Organisé chaque année, ce prix propose à près de 1 000 lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle de découvrir la littérature contemporaine et de voter pour un auteur de leur choix.

Il s'accompagne d'initiatives dans des bibliothèques et des librairies franciliennes (lectures, ateliers d'écriture, rencontres avec les auteurs).

Il rassemble 32 classes autour de 9 ouvrages en compétition (3 par genre littéraire : roman, poésie, BD). D'octobre à février, les élèves lisent

et rencontrent les auteurs. Ils votent en mars et se retrouvent en avril au Festival du livre de Paris pour la cérémonie de remise des Prix. Chaque élève participant se voit offrir par la Région deux chèques-lire d'un montant de 18 € chacun. L'un à dépenser dans la librairie partenaire du lycée, l'autre au Festival du livre de Paris.

**Contact : Didier Lemaire**  
[didier.lemaire@iledefrance.fr](mailto:didier.lemaire@iledefrance.fr)  
Tél. : 01 53 85 64 78

## LA QUINZAINE DE LA LIBRAIRIE POUR LES LYCÉENS

Cette action invite chaque année les lycéens de 50 classes à découvrir une librairie pour y rencontrer un auteur. Chaque élève participant reçoit un chèque-lire d'une valeur de 18 €, offert par la Région à utiliser dans la librairie à l'issue de la rencontre avec l'auteur.

**Contact : Didier Lemaire**  
[didier.lemaire@iledefrance.fr](mailto:didier.lemaire@iledefrance.fr)  
Tél. : 01 53 85 64 78

# PANORAMA DES AIDES ET ACTIONS EN 2024

**16** **RÉSIDENCES D'ÉCRIVAINS**  
organisées dans des lycées  
et lieux culturels franciliens.

**19 350** **LYCÉENS,**  
**102** **AUTEURS,**  
**45** **BIBLIOTHÈQUES ET**  
**75** **LIBRAIRIES,**  
associés à des actions  
d'éducation artistique  
et culturelle autour du livre  
et de la lecture.

**23** **PROJETS ÉDITORIAUX**  
exceptionnels ou actions  
de promotion des éditeurs  
accompagnés.

**25** **LIBRAIRIES**  
aidées sur l'ensemble  
du territoire.

**32** **MANIFESTATIONS  
LITTÉRAIRES SOUTENUES**

**22** **COLLECTIVITÉS AIDÉES  
POUR LEUR PROJET  
DE LECTURE PUBLIQUE :**  
construction, rénovation,  
équipement de médiathèque  
ou acquisition de structure  
itinérante.



**Région Île-de-France**

2, rue Simone-Veil  
93400 Saint-Ouen  
Tél. : 01 53 85 53 85

**[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)**

 [RegionIleDeFrance](https://www.facebook.com/RegionIleDeFrance)  
 [iledefrance](https://twitter.com/iledefrance)  
 [iledefrance](https://www.instagram.com/iledefrance)

